

SR HYDROFUGE DE MASSE

ADJUVANT CAPILLAIRE DE BETON

Adjuvant capillaire de béton, ayant la fonction principale de diminuer l'absorption capillaire du béton et du mortier. Imperméabilisation des enduits de façades, de chapes, d'aires de lavage, d'ouvrages devant être exposés à l'humidité ou à des infiltrations d'eau.

SR HYDROFUGE DE MASSE réduit fortement la pénétration de l'eau sous pression en diminuant l'absorption capillaire tout en augmentant la compacité des bétons. Son pouvoir imperméabilisant renforce la résistance aux cycles gels/dégels des bétons traités.

APPLICATION

Bien remuer avant l'emploi. SR HYDROFUGE DE MASSE se dissout dans l'eau de gâchage.

DOSAGE

Une dose de 0.2 kg (200 ml) par sac de ciment soit 0.4% du poids du ciment.

Pour la mise en œuvre du béton :

Préparer un béton de consistance « plastique » et éviter un excès de vibrations qui pourrait provoquer des remontées de SR HYDROFUGE DE MASSE.

Pour la mise en œuvre du mortier :

Utiliser de préférence des sables lavés de granulométrie continue de 0.1 à 3 mm. Les sables concassés ne doivent pas comporter d'éléments trop fins.

Dosage d'enduits de façades :

450 à 500 Kg de ciment /m3 de mortier.

Dosage pour revêtement d'imperméabilisation :

550 à 600 Kg de ciment /m3 de mortier.
Éviter de faire des enduits par temps de gel.

Dosage d'enduits de façades :

450 à 500 Kg de ciment /m3 de mortier.

Dosage pour revêtement d'imperméabilisation :

550 à 600 Kg de ciment /m3 de mortier.
Éviter de faire des enduits par temps de gel.

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux.

DISTRIBUTEUR : SRPI

8 rue Coco Robert – ZI La Mare II – 97438 SAINTE-MARIE
Tel : 02.62.97.22.45 / Fax : 02.62.97.42.74

Agence VENISE 55000 BAR LE DUC

Tel : 03.29.78.56.47 / Fax : 03.29.78.51.07

SRPI

